

Bulletin

pour comptables & experts-comptables



Contenu

- Intervention en faveur des indépendants qui éprouvent des problèmes de liquidités
- Réduction emploi fédérale en mai 2009
- Sursis de paiement du précompte professionnel 2009
- Un nouveau prêt proposé par le Fonds de participation: Casheo
- Le montant maximum de l'avantage axé sur les prestations pour 2009 s'élève à € 2.314
- Nouvelle amélioration du Guichet Digital de Xerius Caisse d'Assurances Sociales
- Les trajets en vélo encore plus avantageux
- Xerius Caisse d'Assurances Sociales joue la carte de la simplification administrative
- Chèques-repas plus chers mais plus avantageux

Intervention en faveur des indépendants qui éprouvent des problèmes de liquidités

Le gouvernement fédéral entend aider les indépendants qui éprouvent des problèmes de liquidités suite à la crise économique.

Il est envisagé d'accorder à ces indépendants des délais de paiement et, dans des cas exceptionnels, une renonciation aux majorations pour les trois premiers trimestres de 2009.

La mesure vaut pour les cotisations provisoires ou définitives des premier, deuxième et troisième trimestres 2009 et pour les régularisations qui sont exigibles pendant ces trois trimestres, pour autant que les sommes principales soient payées avant le 20 décembre 2009 ou fassent l'objet, au plus tard au 31 décembre 2009, d'un plan d'apurement.

Pour qui?

- Tout indépendant à titre principal,
- Qui est victime de la crise économique et, de ce fait, encourt des problèmes de liquidités en 2009 et qui introduit une demande,
- Tant l'indépendant actif en son nom propre que dans le cadre d'une société.

Comment procéder?

- Introduire une demande écrite motivée (voir ci-dessous) auprès de votre caisse d'assurances sociales.
- Votre caisse d'assurances sociales soumet votre demande individuellement à l'INASTI, qui prendra une décision.

Attention

Sauf si un plan de remboursement assorti d'autres conditions a été conclu, le client doit payer toutes ses cotisations avant le 20 décembre 2009. Votre client devra donc payer les cotisations sociales de trois trimestres en décembre.

Réduction emploi fédérale en mai 2009

En février 2009, la plupart des travailleurs et dirigeants d'entreprise ont reçu une réduction emploi flamande de 250 ou 300 euros. Il y aura aussi une réduction emploi sur le plan fédéral.

En mai, nous aurons tous un salaire net plus élevé. A la publication de cette newsletter, le montant de la réduction n'était pas encore connue.

Sursis de paiement du précompte professionnel 2009

Dans le cadre de la loi de redressement économique et de la liquidité des entreprises, le gouvernement fédéral a décidé d'octroyer un sursis de trois mois pour le paiement du précompte professionnel pour les périodes suivantes:

- le premier et le deuxième trimestre 2009 pour les déclarants trimestriels du précompte professionnel;

- de mars à août 2009 compris pour les déclarants mensuels.

SD Worx fait en sorte que les clients utilisant des ordres de paiement automatiques puissent bénéficier de ce sursis sans aucune formalité supplémentaire.

Un nouveau prêt proposé par le Fonds de participation: Casheo

Casheo est destiné tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales, pour autant qu'elles répondent au critère de la « petite entreprise ».

Le prêt est destiné à mobiliser les créances détenues par les petites entreprises sur les institutions publiques (régions, provinces, etc.) et les sociétés dont l'État est l'actionnaire majoritaire (Belgacom, La Poste, etc.).

Ces créances sont cédées au Fonds de participation, qui paie 80% du montant de la facture à l'entreprise. Les 20 % restants sont payés dès que le Fonds de participation a reçu le montant total des institutions qui ont cédé les créances.

Le montant maximum de la ligne de crédit s'élève à € 100.000, avec un minimum de € 15.000. Le prêt a une durée d'un an et est renouvelable annuellement.

L'intérêt sur cette ligne de crédit doit être payé trimestriellement et est égal à l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) à trois mois + 3%.

Si le demandeur est une personne physique, aucune garantie n'est demandée. S'il s'agit en revanche d'une personne morale, seul le cautionnement des associés actifs est requis.

Vous pouvez demander le prêt Casheo directement auprès du Fonds de participation, au moyen du formulaire disponible sur le site de celui-ci: www.fonds.org. Le formulaire est destiné au demandeur de crédit et doit être rempli avec l'aide d'un comptable (fiscaliste) agréé par l'IPCF, d'un expert-comptable externe agréé par l'IEC ou d'un réviseur d'entreprises agréé IRE.

Le montant maximum de l'avantage axé sur les prestations pour 2009 s'élève à € 2.314

Les partenaires sociaux ont élaboré un nouveau système d'avantages liés aux résultats dans l'accord salarial 2007-2008. Cette réglementation permet à l'employeur de mettre en place un système de bonus lui procurant un avantage fiscal et social. Pour l'année 2009, l'avantage s'élève à maximum € 2.314 par travailleur (= montant indexé pour les bonus versés en 2009).

Cet avantage est complètement exonéré d'ONSS et de taxes pour le travailleur. L'employeur paie une cotisation patronale spéciale de 33% sur ce montant, mais ce coût total est fiscalement déductible. Le bonus n'est en outre pas considéré comme une rémunération sur le plan du droit du travail et de la législation sociale.

Nouvelle amélioration du Guichet Digital de Xerius Caisse d'Assurances Sociales

Notre Guichet Digital vous donne accès au dossier de vos clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Déjà plus de 2000 utilisateurs enregistrés prouvent la plus-value de ce service destiné aux comptables et experts-comptables.

C'est pourquoi nous nous attelons en permanence à étendre et à améliorer les possibilités offertes par le Guichet Digital, de manière à ce que vous puissiez servir encore mieux vos clients.

Quels sont les nouveautés depuis 2009?

- Vous pouvez dorénavant vous connecter sur accdesk au moyen de votre carte d'identité électronique et d'un lecteur de carte e-ID;
- Toutes les données financières de vos clients proviennent désormais directement de notre base de données production. Vous consultez ainsi toujours les données correctes et les plus récentes;
- Vous pouvez encore plus aisément que par le passé demander des attestations fiscales et ajouter de nouveaux clients à votre Guichet Digital;
- Le Guichet Digital a fait peau neuve et affiche à présent un élégant look Xerius.

Nous vous rappelons brièvement les principales applications de base du Guichet Digital. Vous pouvez toujours:

- demander et imprimer l'attestation fiscale ou l'attestation de carrière d'un client ou de l'ensemble de vos clients;
- consulter un relevé de toutes les cotisations qui ont été recouvrées, la base de revenus sur laquelle les cotisations ont été calculées et le montant débiteur total et ce, pour chaque client;
- consulter en ligne tous les paiements et les éventuels remboursements pour un dossier donné;
- demander en ligne un relevé des données de carrière de chaque client;
- transmettre aux gestionnaires de dossiers adéquats un changement de catégorie, une résiliation ou une adaptation en fonction du revenu;
- consulter de tout temps un relevé de vos indemnités d'apport;
- affilier rapidement et aisément vos clients en tant que travailleur indépendant auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales.

Découvrez la nouvelle mouture du Guichet Digital de Xerius Caisse d'Assurances Sociales.

Rendez-vous sur www.accdesk.be, connectez-vous et cliquez sur « Guichet Digital ».

Vous n'avez pas encore accès au Guichet Digital? Dans ce cas, envoyez un e-mail avec vos données à administration@xerius.be ou appelez le 078/05 50 03. Nous vous enverrons un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Les trajets en vélo encore plus avantageux

Le projet de loi de redressement économique rend les trajets en vélo vers le lieu de travail encore plus avantageux depuis le 1er janvier 2009.

Non seulement l'indemnité de bicyclette exonérée d'impôts par kilomètre parcouru en vélo pour le trajet domicile-lieu de travail est portée de € 0,15 à € 0,20, mais l'employeur peut, en outre, encore offrir au travailleur un vélo avec accessoires pour parcourir ce trajet. De plus, les frais pour encourager l'utilisation du vélo sont à présent également déductibles

à 120%. Cela vaut pour tous les frais faits depuis le 1er janvier 2009.

La situation est-elle toute rose ? Pas pour autant : l'utilisation privée du vélo d'entreprise autre que pour le trajet domicile-lieu de travail reste un avantage qui sera taxé dans le chef du travailleur. Afin d'éviter tout avantage, aussi minime soit il, l'employeur devra indiquer clairement que ce vélo ne peut être utilisé que pour effectuer des déplacements du domicile vers le lieu de travail ou des déplacements professionnels.



Xerius Caisse d'Assurances Sociales joue la carte de la simplification administrative

Votre client souhaite s'affilier dans le cadre de l'article 37 et payer des cotisations réduites? Dans ce cas, il suffit de compléter un seul formulaire de demande. Nous examinons désormais nous-mêmes s'il existe ou non un droit dérivé en tant que personne mariée, en nous basant sur les données disponibles dans le registre national. De même, nous examinons nous-mêmes s'il existe un droit aux allocations familiales pour un étudiant.

Votre client souhaite s'affilier comme indépendant à titre complémentaire avec une dispense de cotisations provisoires? Au moment où l'activité de salarié nous est

signalée, nous examinons si l'intéressé preste suffisamment d'heures, en nous basant sur les données disponibles dans le registre national. Dans ce cas aussi, il suffit de remplir un seul formulaire de demande.

Votre client passe d'une activité principale à une activité complémentaire, parce qu'il a désormais un emploi de salarié? Dans ce cas, une attestation de l'employeur n'est plus nécessaire.

Vous trouverez les formulaires sur www.xerius.be > caisse d'assurances sociales > documents et brochures.

Chèques-repas plus chers mais plus avantageux

A partir du 1er février 2009, la contribution de l'employeur dans le chèque-repas est plafonné à 5,91 EUR au lieu de 4,91 EUR. Le chèque-repas deviendra donc un peu plus cher pour les employeurs qui souscrivent au nouveau régime.

La loi de redressement économique stipule aussi que 1 EUR de l'intervention patronale dans le chèque-repas est désormais déductible, y compris pour les employeurs qui n'augmentent pas leur intervention dans le chèque-repas. Pour ces derniers, le chèque-repas coûtera donc moins cher.

Vous désirez plus d'informations ?

Xerius Caisse d'Assurances Sociales

www.xerius.be
info@xerius.be
 Tél. 02 609 62 20

SD Worx

www.sdworx.com
info@sdworx.com
 Tél. 078 150 450

Guichet d'entreprises BIZ

www.guichetdentreprisesBIZ.be
info@guichetdentreprisesBIZ.be
 Tél. 078 15 25 24

1070 BRUXELLES Rue de France 95
 1210 BRUXELLES Rue Royale 284
 6000 CHARLEROI Place Rucloux 4
 5032 ISNES Parc Créalys, Rue Camille Hubert 7a bte 2
 4020 LIEGE Parc d'affaires Zénobe Gramme, Quai des Vennes 16